



# RUAUD' INFOS



Janvier 2022

*Toute l'équipe municipale vous souhaite une  
Bonne et Heureuse Année 2022 !*

*Laissons derrière nous ces 2 dernières  
années passées sous le signe de la morosité  
et regardons ensemble cette nouvelle année  
à venir, avec espoir et sérénité !*



*Que 2022 apporte beaucoup de joie, de bonheur, de nouveaux projets, de  
belles réussites et surtout une excellente santé pour chacune et chacun  
d'entre vous !*

*Prenez soin de vous et de vos proches !*

*En raison des mesures sanitaires,  
la mairie n'organisera pas de cérémonie des vœux  
Merci de votre compréhension.*

## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire. La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

## GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7



# GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Toutes les dossiers d'Urbanisme doivent être déposés sur la plate forme "GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.

**Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU.**

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, **vous n'avez donc plus besoins de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier**, ni à la poste pour récupérer vos courriers en recommandés (seulement si la commune a la signature électronique...), les relations avec l'administration sont ainsi simplifiées et accélérées.

Comment faire ?

**Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier.** Pour cela, vous devez :

- . Créer un compte,
- . Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...),
- . Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- . Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- . Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.



Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, **vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier.**

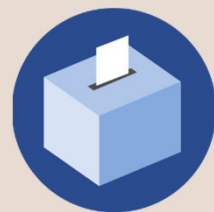
La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

**Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel.**

### À NOTER

**Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.**

## ELECTIONS



N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du service élection de la mairie en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour le faire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Service-Public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives. »

Si votre carte électorale comporte une erreur d'Etat-civil : un service est mis à votre disposition sur le site « service-public.fr » vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. **Renseignements au 02 43 75 75 75**

<b><u>Présidentielles</u></b> :	<b>1er tour : 10 avril 2022</b> /	<b>2d tour : 24 avril 2022</b>
<b><u>Législatives</u></b> :	<b>1er tour : 12 juin 2022</b> /	<b>2d tour : 19 juin 2022</b>

## TRAVAUX

**Route de Brette les Pins** : reprise des travaux à partir du 11 janvier, trottoir sur la partie gauche en allant vers Brette-les-Pins et installation des plateaux pour remplacer la 1<sup>ère</sup> et dernière chicane. La fin est programmée le 27 février 2022.



**Route de Changé** : mise en place de trottoirs au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**Route de Parigné L'Evêque** : Mise en place des chicanes définitives au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## PORTAIL FAMILLES YPOK

**Réservations** pour l'accueil périscolaire, restauration scolaire et R de Récré : Pensez à consulter le planning des dates de réservation (<https://www.ruaudin.fr/enfance-jeunesse/enfance-jeunesse.html>) pour éviter les pénalités.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil municipal  
aura lieu le :

**Lundi 31 janvier 2022**  
**à 20 heures**  
**Salle du Conseil**

(sous réserve des restrictions sanitaires)



### AGENDA

(sous réserve du protocole  
sanitaire en vigueur)

#### **Samedi 9 janvier**

Salle polyvalente

#### **ASSEMBLEE GENERALE**

Amicale des jardiniers

#### **Samedi 5 février**

Salle polyvalente

#### **LOTO**

Avenir Sportif Ruaudin Football



**Vacances scolaires**  
**du 5 au 20 février 2022**



**Directeur de la publication :**

Carole HEULOT

**Coordinatrice :** Muriel PEDEMAS

**Réalisation/Mise en page :** Gilles DUMONT

## Déchetterie

La déchetterie de  
Ruaudin est ouverte :



**Lundi, Mardi et Mercredi**

de 09 h 00 à 12 h 00

**Jeudi et Vendredi**

de 14 h 00 à 18 h 00

**Samedi**

de 09 h 00 à 12 h 00

et de 14 h 00 à 18 h 00

### Collecte sélective (poubelle verte)

Ramassage le mercredi matin, tous les 15  
jours. Prochaines dates : **12 et 26 janvier**

### Broyage des déchets verts

10 et 11 janvier

### Balayage

25 au 27 janvier 2021

#### **MAIRIE DE RUAUDIN**

1, place François Mitterrand

72230 RUAUDIN

02 43 75 75 75

mairie@ruaudin.com – www.ruaudin.fr

#### Horaires d'ouverture au public

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mercredi et vendredi :

09 h 00 à 12 h 15 / 15 h 00 à 17 h 30

Mardi et Jeudi : 15 h 00 à 17 h 30

Samedi (1er du mois) : 9 h 00 à 12 h

service Urbanisme sur RDV (Frédérique JEAN)

uniquement Lundi Mercredi Vendredi

Samedi (à partir du 1er septembre)

#### **BIBLIOTHEQUE**

2 bis rue des Narcisses

72230 RUAUDIN

02 43 75 68 55

bibliothequemunicipale@ruaudin.com

#### Horaires d'ouverture au public

Heures d'ouverture :

Mardi : 16 h 30 – 18 h 30

Mercredi : 10 h 00 – 12 h 00 / 16 h 00 – 18 h 00

Samedi : 10 h 00 – 12 h 00

**La mairie sera ouverte le samedi :**

8 janvier 2021